



NOTE DE SYNTHESE SUR LES BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

(Article 107 Loi NOTRe)

BUDGET PRINCIPAL

L'adoption du budget primitif 2026 s'inscrit dans l'année de renouvellement de l'organe délibérant. C'est pourquoi, la date limite du vote est reportée au 30 avril. En année calendaire « classique », conformément aux articles L.1612-2 et L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril par l'Assemblée Délibérante.

Conformément au cadre réglementaire, la Collectivité a procédé :

- le 27 novembre 2025 au vote des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif,
- lors de la séance du 26 février, à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

La séance du 21 avril est ainsi consacrée au vote :

- du compte financier unique de l'exercice 2025 (compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion).
- du budget principal de la Commune pour l'année 2026.

1. Présentation du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif confirme les grandes orientations présentées en séance du 26 février dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Libellé	Budget primitif 2026
FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	5 095 416.57 €
RECETTE	5 095 416.57 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSE	1 876 566.82 €
RECETTE	1 876 566.82 €
TOTAL BUDGET	6 971 983.39 €

En section Fonctionnement, le budget s'établit à 5 095 416.57 € en dépenses et en recettes
En section Investissement le budget s'établit à 1 876 566.82 € en dépenses et en recettes (dont 82 842.99 € de restes à réaliser).

Le budget total de la Collectivité s'établit à **6 971 983.39 €**.

L'équilibre budgétaire est présenté ici sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

2. Orientations de l'année 2026

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2026 repose sur une gestion rigoureuse et prudente, visant à préserver les équilibres financiers de la commune tout en poursuivant la mise en œuvre de ses projets structurants.

2.1 Maîtrise des charges de fonctionnement

La commune poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses, notamment en matière énergétique :

- mise en œuvre de la dernière tranche de remplacement de l'éclairage public en Led et système de télégestion : 41 nouveaux points (soit 465 points remplacés depuis 2021 sur 652 points lumineux)
- installation d'une nouvelle électrovanne connectée (en complément des 3 sites déjà équipés).
- remplacement du système de chauffage de l'église défaillant,
- poursuite de l'étude de faisabilité du réseau chaleur pour les bâtiments communaux,
- maintien d'une veille permanente sur les économies d'énergie à réaliser dans l'ensemble des bâtiments communaux.

2.2 Optimisation des travaux en régie

Toujours dans un souci d'optimisation des dépenses, la Commune privilégie les travaux réalisés en régie par les services techniques :

- réaménagement du bureau de l'Hôtel de Ville (2^{ème} étage)
- réhabilitation de la seconde passerelle piétonne.
- travaux dans les écoles (peinture des classes, changements de radiateurs, des robinets, modification de l'éclairage dans la salle de repas, changement des dalles, ...)
- création du parking derrière le cimetière (Les Barulaires)
- réfection des voies communales (revêtement bicouche),
- entretien du matériel,
- réparation des fontaines,
- mise en conformité des portes des crèches,
- travaux de sauvegarde du patrimoine,
- ...

NB : désormais, l'Etat supprimant le FCTVA sur les dépenses d'entretiens des bâtiments et réseaux de la section fonctionnement, la Commune perd une nouvelle dotation équivalente, en 2025, à 8 000 €.

Ou par la police municipale : la procédure de mise en conformité des particuliers avec les Old (accompagnements et vérification) reste assurée par les agents de la police municipale, formés par les agents de l'Onf en 2024.

2.3 Mise en fonction de la cuisine centrale :

L'année 2026 est marquée par la mise en service de la cuisine centrale à compter du 1er avril. Cet équipement permet dorénavant :

- la production de repas pour les écoles et les seniors
- une amélioration de la qualité du service rendu
- une plus grande autonomie de la commune

La cuisine engendre certes de nouvelles dépenses de fonctionnement (personnel, fluides, maintenance), qui se substituent aux factures de prestations externalisées précédemment (livraison et liaison froide).

2.4 Recherche de recettes régulières pour pallier la diminution des dotations de l'Etat :

Afin de limiter la dépendance de l'Etat, la Collectivité fait le choix de diversifier ses ressources grâce à :

- la poursuite du travail engagé sur les biens vacants sans maitre, présumés.
- l'acquisition d'un nouveau local commercial pour une mise en location,
- la vente d'un terrain communal (derrière le cimetière)
- la signature du plan de gestion forestier (coupe de bois).

2.5 Une politique des ressources humaines consolidée :

Sur le plan des ressources humaines, en 2026, il a été décidé de :

- renforcer le service administratif par le recrutement d'une assistante de direction (arrivée janvier 2026)
- recruter un second de cuisine pour la cuisine centrale,
- maintenir le recrutement de 8 saisonniers,
- stabiliser les effectifs dans l'ensemble des services municipaux, sur la base d'un organigramme arrêté.
- assurer le remplacement de l'asvp suite mutation (arrivée le 1^{er} juillet 2026),
- poursuivre la prise en charge du contrat de prévoyance pour ses agents, à compter du 1^{er} janvier 2025

- participer au contrat d'assurance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

En termes de dépenses du personnel, il est à noter le maintien de la contribution réglementaire issue de la nouvelle loi de finances : les Communes sont, pour la 2^{ème} année consécutive, assujetties à la hausse du taux de cotisation vieillesse de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL), de 3 points par an jusqu'en 2028. Le texte s'applique de manière rétroactive au 1^{er} janvier de cette année.

La commune vise une CAF (Capacité d'Autofinancement) de 400 000 à 500 000 €, nécessaire au financement des investissements. En l'état, le budget est construit sans hausse de fiscalité et sans recours à l'emprunt. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la stagnation des recettes et des nouvelles charges (cuisine centrale, CNRACL). Il conviendra de suivre attentivement l'exécution budgétaire.

3. Section de fonctionnement

Pour 2026, la section s'équilibre à 5 095 417.91 € selon la répartition suivante.

Chapitre	Désignation	Montant inscrit au budget prévisionnel 2026	Part dans le budget
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 852 200 €	36.35 %
Chapitre 012	Charges de personnel	2 000 000 €	39.25 %
Chapitre 014	Atténuation de produits	160 000 €	3.14 %
Chapitre 65 et autres	Autres charges dont 568 215 € d'excédent	826 213.66 €	16.22 %
Chapitre 68	Dotations aux provisions	1 500 €	0.04 %
042	Opérations d'ordre	255 502.91 €	5%
Total		5 095 416.57 €	100%

3.1 Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour des dépenses générales de fonctionnement courantes et les frais de personnel

Les dépenses de fonctionnement courant (chapitre 011) sont proposées à hauteur de 1 852 200 €, soit une augmentation de 8% par rapport aux dépenses réalisées lors de l'exercice précédent.

Les principaux postes de dépenses se répartissent entre les fluides (258 000 €), les prestations de services (964 000 €) et la maintenance (122 000 €).

S'agissant des consommations de fluides (eau, électricité), la collectivité poursuit les actions engagées en matière de maîtrise des charges. À ce titre, les orientations suivantes sont retenues :

- optimisation de l'organisation des services et suivi des contrats en cours ;
- poursuite des interventions en régie, afin de limiter le recours aux prestataires extérieurs lorsque cela est possible ;
- suivi des économies d'énergie consécutives aux travaux réalisés dans les bâtiments (isolation, remplacement de menuiseries, régulation des systèmes de chauffage), en lien avec l'économe de flux ;
- poursuite de la modernisation de l'éclairage public.

Les prestations de services constituent le premier poste de dépense. Elles traduisent un choix politique fort en faveur de la qualité des services rendus à la population, en particulier dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que de la restauration collective, qui concentrent près de 80 % de ces crédits.

Ces politiques publiques s'appuient sur des partenariats de qualité, garantissant à la fois continuité, qualité d'accueil et encadrement adapté.

Ces prestations s'appuient sur des conventions avec différents partenaires, notamment pour la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs, des espaces jeunes (et conseil municipal des jeunes) et pour l'assistance technique de la cuisine centrale.

D'autres prestations complètent ce dispositif, notamment pour les interventions en temps périscolaire, le portage de repas, ainsi que les actions de communication et les manifestations culturelles.

Enfin, l'année sera marquée par la mise en service de la cuisine centrale, projet structurant pour la collectivité. Une attention particulière sera portée à son fonctionnement, tant du point de vue de la maîtrise des consommations que de la qualité des repas servis et des conditions de travail des agents.

Les **dépenses de personnel (chapitre 012)** s'établiront en 2026 à un montant estimé de 2 000 000 €, soit une stabilité par rapport aux dépenses réelles de l'année 2025.

Elles intègrent notamment des recrutements en adéquation avec ces besoins, portant sur un poste administratif, de police municipale ainsi que sur le renforcement de l'équipe en cuisine (seconde de cuisine).

En complément, les prévisions budgétaires 2026 tiennent compte :

- de l'impact de la mesure adoptée par le Gouvernement visant à rééquilibrer les comptes de la Cnracl, soit une augmentation du montant de la cotisation estimée à 10 000 €.
- des dépenses liées aux traitements et avancements et dispositifs « Glissement-Vieillesse-Technicité » des agents de la fonction publique territoriale (dont l'augmentation sensible du point d'indice).

Une attention particulière sera portée sur la pénalité SRU¹ (**chapitre 014**), due à la carence de la Commune de Jouques, en logements sociaux. Cette pénalité s'établira à 140 000 € en 2026.

Le chapitre 65, consacré aux **autres charges de gestion courante**, correspond, essentiellement :

- aux indemnités des élus et cotisations afférentes,
- aux subventions pour les associations et le CCAS.

Enfin, les autres charges correspondent :

- aux charges exceptionnelles à savoir des opérations liées aux sorties d'inventaire suite aux ventes aux Domaines,
- aux dotations pour provisions et dotations aux amortissements.

3.2 Les recettes relativement stables mais non dynamiques

Les recettes de fonctionnement de la collectivité proviennent principalement de trois grandes catégories :

- Les impôts et taxes : fiscalité directe locale (taxe foncière), droits de place, taxes diverses, ainsi que le reversement de la Métropole au titre de l'attribution de compensation ;
- Les dotations, subventions et participations : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR), compensations fiscales, participations diverses ;
- Les autres recettes d'exploitation : produits des services municipaux (restauration scolaire), occupation du domaine public, loyers des biens communaux, remboursements liés aux absences du personnel.

Année	2023	2024	2025	2026 (prévisionnel)
Impôts et taxes	3 239 861 €	3 388 705 €	3 390 807.11 €	3 402 690 €
Dotations et participations	755 581 €	617 155 €	644 078.71 €	644 700 €
Autres recettes d'exploitation	403 628 €	516 867 €	590 843.95 €	540 073 €
Produits exceptionnels	38 680 €	0 €	16 967.66 €	0 €

¹ SRU : solidarité et renouvellement urbain instaurant une obligation de construire 25% de logements sociaux sur la commune.

Année	2023	2024	2025	2026 (prévisionnel)
Total recettes	4 437 750 €	4 522 727 €	4 642 697.43 €	4 587 463 €

Entre 2025 et 2026, les recettes de fonctionnement connaissent une diminution (55 000 €), principalement sous l'effet de la baisse :

- de la stagnation voire baisse de certaines dotations de l'État dont la dotation forfaitaire (- 13 500€),
- de la diminution des atténuations de charges (- 76 214 €),
- de l'absence de produits exceptionnels,
- de scénarios prudents de la vente de services (coupe de bois, occupation du domaine public, ...).

Les recettes fiscales progressent légèrement entre 2025 et 2026 (+ 11 882 €) du fait de la revalorisation nationale des bases locatives décidée par l'État. Il convient de souligner que cette progression ne résulte pas d'une augmentation des taux communaux, qui demeurent inchangés.

Toutefois, la dynamique des recettes fiscales reste modérée. Elle dépend essentiellement de décisions nationales (revalorisation des bases) et présente donc un caractère peu maîtrisable localement.

À titre de rappel, la revalorisation des bases a été de 3,5 % entre 2023 et 2024 et de 2 % entre 2024 et 2025. Elle devrait s'établir à 0.8% entre 2025 et 2026.

Année	2025	2026 (prévisionnel)
Taxes foncières et d'habitation	1 854 795 €	1 865 000 €

Les dotations et participations de l'État demeurent une ressource contrainte, sur laquelle la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre, créant même une dépendance persistante.

Pour 2026, elles sont estimées à 644 700 €.

Année	2025 (estimé)	2026 (prévisionnel)
Dotation forfaitaire	129 284 €	129 000 €
Dotation de solidarité rurale	324 987 €	394 000 €
Recettes complémentaires	189 808 €	181 700 €
Total	644 079 €	644 700 €

Les dotations et participations diminuent globalement entre 2025 et 2026 (- 10 009 €).

Cette évolution confirme :

- la fragilité structurelle des concours financiers de l'État ;
- l'absence totale de marge de manœuvre communale sur ces recettes.

La baisse tendancielle de la dotation forfaitaire pèse durablement sur l'équilibre budgétaire. Même si la Dotation de Solidarité Rurale reste relativement stabilisée, elle ne compense pas totalement l'érosion des autres concours.

La commune demeure donc exposée aux arbitrages budgétaires nationaux.

Fragilisée par ces incertitudes, la Commune est signataire d'une motion de censure initiée par l'AMF, rappelant la nécessité de redonner du pouvoir d'agir aux collectivités par, notamment, un retour à une autonomie financière et à une libre administration et un renoncement à toute tutelle de l'Etat.

Les autres recettes d'exploitation sont consolidées par une stratégie patrimoniale. Ces recettes progressent grâce :

- à la mise en location de nouveaux logements communaux ;
- au suivi rigoureux des recettes issues des services municipaux (notamment la restauration scolaire).

Année	2025	2026 (prévisionnel)
Atténuations de charges	161 214 €	85 000 €
Produits des services	335 244 €	327 030 €
Autres recettes de gestion	94 386 €	128 043 €
Total	590 844 €	540 073 €

Les autres recettes d'exploitation diminuent en 2026 en raison d'un ajustement prudent des atténuations de charges (remboursements d'assurance liés aux arrêts maladie), traditionnellement variables.

Cependant, structurellement :

- les produits des services restent relativement stables ;
- les revenus locatifs constituent désormais une recette pérenne ;
- la politique de réhabilitation et de mise en location des logements communaux renforce l'autonomie financière.

Cette orientation stratégique est particulièrement vertueuse car elle génère des recettes récurrentes non dépendantes de l'État.

4. Section d'investissement

Pour 2025, la section s'équilibre à 1 793 723.83 € (auxquels s'ajoutent 82 842.99 € de restes à réaliser) soit un montant total de 1 876 566.82 €.

Pour l'exercice à venir, l'essentiel des crédits d'investissement sera consacré aux opérations suivantes :

- l'équipement de la cuisine centrale (petit matériel et équipements divers)
- l'acquisition de foncier en vue de la réalisation future de la salle de sport
- la poursuite de l'opération façades, inscrite dans la politique d'embellissement du centre ancien.

Le lancement des études de faisabilité préalables à la mise en œuvre de trois nouveaux projets structurants pour le mandat à venir :

- la réhabilitation du boulevard de la République
- la construction de la salle de sport
- la rénovation du centre socioculturel

La poursuite de la politique agricole communale, comprenant notamment :

- l'animation de la Zone Agricole Protégée (ZAP) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion forestier ;
- l'acquisition de terres agricoles ;

Une remise à niveau du CSU et le renouvellement du marché lié à la vidéosurveillance.

L'installation d'une nouvelle électrovanne pour détecter les fuites d'eau pouvant intervenir sur les réseaux situés entre la fontaine de la pharmacie et les wc publics,

L'installation d'un nouveau mode de chauffage à l'église, plus adapté au contexte, moins énergivore (- 25 000 kw/h / an que le système actuel) et sans maintenance.

La poursuite des travaux liés aux Old sera, cette année moins lourde financièrement. Les travaux consistent essentiellement à des « repasses », soit des passages d'entretien pour limiter la propagation de la végétation dans les espaces déjà traités par l'entreprise AMS.

En parallèle de ces projets, la Collectivité poursuivra ses engagements sur les dossiers suivants :

- Le suivi du dépôt du permis de construction des 101 logements sociaux conventionnés, dont 30 en accession sociale dans le périmètre de l'OAP du Deffend, au profit de l'opérateur 3F Sud, la signature de l'acte définitif interviendra au début de l'année 2027.
- La mise en œuvre du projet d'adduction d'eau sur le plateau de Bèdes, conduit et financé par la Société du Canal de Provence. Les études techniques et les démarches foncières auprès des riverains concernés sont d'ores et déjà engagées.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a présenté la liste des opérations d'investissement réalisées en 2025. Ci-dessous, sont listées les principales opérations inscrites sur l'exercice 2026 :

	Projets	Services	Coût Ttc
Rattrapage	Smed - travaux La Treille	Travaux	18 000,00 €
	Onf	Etudes	30 000,00 €
Fin de travaux	Honoraires Spla - fin de chantier	Travaux	35 000,00 €
Acquisition foncière	Acquisition immobilière 1	Grands travaux	650 000,00 €
	Acquisition immobilière 2	Grands travaux	200 000,00 €
	Acquisition local commercial	Grands travaux	110 000,00 €
	Acquisition foncière	Grands travaux	6 000,00 €
Etudes	Etude hydraulique blvd de la république	Grands travaux	150 000,00 €
	Etude programme technique salle de sport	Grands travaux	
	Etude thermique centre socio + crèche	Grands travaux	
	Etude faisabilité centre socio + crèche	Grands travaux	
	Déploiement du réseau chaleur	Grands travaux	
Urbanisme	Opération façade	Urbanisme	105 000,00 €
Agriculture	Acquisition terres agricoles	Agriculture / Alimentation	30 000,00 €
	Etude de faisabilité / légumerie	Agriculture / Alimentation	
	Animation Zap	Agriculture / Alimentation	26 000,00 €
	Plan de gestion forestier	Agriculture / Alimentation	24 100,00 €
Eclairage public	Fin de programme - Lumilec	Eclairage public	71 000,00 €
Travaux divers	Purge Montée du Deffend	Réseaux / Voirie	50 000,00 €
	Enfouissement réseaux Baume	Réseaux / Voirie	15 500,00 €
	Travaux Mascarade	Travaux	11 260,00 €
	Aménagement Baudanières	Travaux	10 000,00 €
	Old 2026	Travaux / Sécurité	10 000,00 €
	Etude rocher Tra Lou Bari	Travaux	7 850,40 €
	Télérelève Pm/wc public		6 000,00 €
	Projet vélo - Euro vélo 8	Mobilité	5 000,00 €
	Végétalisation	Travaux	5 000,00 €
	Embellissement du colombarium	Cimetières	3 000,00 €
Bâtiments			
	Jardin biblio	Bâtiment	5 000,00 €
Boulodrome	Eclairage buvette / chauffe eau / frigo	Bâtiment	2 000,00 €
Cantine maternelle	Changement climatisation	Bâtiment	4 000,00 €

Notre Dame de la R	Etude de réhabilitation chapelle	Bâtiment	15 000,00 €
Crèche	Sas crèche	Bâtiment	15 000,00 €
Crèche	Travaux // chaleur	Bâtiment	5 000,00 €
Ecole élémentaire	Mise aux normes / alarmes	Bâtiment	6 961,00 €
Ecole élémentaire	Changement radiateurs cl 7 8 10 et 11 + hall cp	Bâtiment	5 000,00 €
Eglise	Chauffage église	Bâtiment	16 500,00 €
Maison des asso	Aménagement intérieur	Bâtiment	12 000,00 €
Informatique / téléphonie	Achats informatique école	Ecole	15 000,00 €
	Mairie / renouvellement téléphonie	Mairie	20 000,00 €
Fournitures	Divers	Mairie	93 552.43 €

Les recettes

Pour permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire sur cet exercice et ainsi couvrir l'intégralité des dépenses envisagées, les recettes de la section investissement se répartiront comme suit :

Excédent de fonctionnement :

Chap. 13 : subventions d'investissement : 523 000 €

Chap. 10 : dotations, fonds divers et réserves (fctva) : 44 999.68 €

Chap. 040 : opérations d'ordre (amortissements) : 255 502.91€

R 001 : solde d'exécution reporté : 624 930.23 €

Transfert en section fonctionnement : 428 134 €

Les dépenses d'investissement sont au stade du présent budget primitif équilibrées à 1 876 567 €.

BUDGET ANNEXE

Le budget du CCAS sera abondé cette année d'une subvention de 6 000.00 €. La demande de subvention s'appuie sur une stabilité des dépenses entre aides sociales obligatoires et renouvellement des projets initiés les années précédentes parmi lesquels les ateliers parentalité.